L'ABEILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS--SUPPLEMENT.

Bureau--rue de Chartres No. 73. | NOUVELLE ORLEANS, 31 JUILLET, 1883. | 56eme Annee.

Ventes pour Taxes d'Etat, de proprietes Foncieres

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DEBITEURS DELINQUANTS DE TAXES —PAROISSE D'ORLEANS, DEUXIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour ou siège la Cour Civile de District de la dite paroisse, sise dans le passage St. Antoine, Second District de cette ville, pendant les heures légales, pour ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M., le 26ème jour de d'aout, A. D. 1883, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dues à l'Etat de la Louisiane et de la paroisse d'Orléans, afin de contraindre la collection des taxes assessées dans l'année 1880, ensemble avec les intérêts s'y attachant, à partir du 31ème jour de Décembre, 1880, au taux de 8 pour cent par an jusqu'à complet paiement et tous les frais.

ADAM, LUCIEN—Taxe de 1880, montant à..........$18 60
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Avenue Bienville, Douane, Johnson et Galvez, désignés comme lots Nos. 15 et 16 de l'ilet No. 274; le dit lot No. 15 mesure 33 pieds de face à l'Avenue Bienville sur 106 pieds de profondeur. Le lot No. 16 mesure 23 pieds de face à l'Avenue Bienville, sur 106 pieds de profondeur.

ABAT, L. et L. F. GENERES—Taxe de 1880, montant à..........$5 30
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Clark, Génois, Canale Carondelet et Conti, designé comme ilet No. 475; let dit ilet No. 475 mesure 265 pieds de face à la rue Clark sur 277 pieds de profondeur.

ABAT, L. et L. F. GENERES—Taxe de 1880, montant à..........$5 30
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Clark, Génois Avenue Bienville and Conti, désigné comme ilet No. 476; le dit ilet No. 476 mesure 265 pieds de face à la rue Clark sur 277 pieds de profondeur.

ALTMAN, A.—Taxe de 1880, montant à..........60c
Sept (7) certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, formant un triangle, et borné par les rues Scott, Pierce, St. Louis et Conti, désignés comme lots Nos. 1 à 7 dans l'ilet No. 529; les dits lots Nos. 1 à 7 mesurent 319 pieds de face à la rue Scott sur 176 pieds de profondeur.

ALVA, ANTOINETTE—Taxe de 1880, montant à..........$2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne Orleans, Bourgogne et Rempart designé comme lot No 3 de l'ilet No. 102, le dit lot No. 3 mesure 33 pieds de face à la rue Ste. Anne sur 90 pieds de profondeur.

ALVA, VVE. FELIX M.—Taxe de 1880, montant à..........$5 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Dumaine St. Philippe, Robertson et Claiborne, désigne comme lot No. 4 de l'ilet No. 197; le dit lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue Dumaine sur 120 pieds de profondeur.

ABADIE, B.—Taxe de 1880, montant à $4 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Miro, St. Philippe et Tonti, designé comme lot No. 14 de l'ilet No. 293; le dit lot 14 forme l'encoignure des rues Dumaine et Miro, et mesure 30 pieds de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 100 pieds.

ABADIE, BERNARD—Taxe de 1880, montant à..........$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dumaine Tonti, Ste. Anne et Miro, designé comme lot No 13 de l'ilet No. 255; le dit lot No. 13 forme l'encoignure des rues Dumaine et Tonti, et mesure 30 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 120 pieds.

ABADIE, B.—Taxe de 1880, montant à..........$1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Ste. Anne, Dumaine, Dorgenois et Broad, designé comme lot No 15 de l'ilet No 340, le dit lot No 15 mesure 30 pieds de face à la rue Ste. Anne sur 162 pieds de profondeur.

ABADIE, B.—Taxe de 1880, montant à..........$6 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues White, Dupre, Bellechasse et Ursulines, désigné comme ilet No. 376.

ABADIE, B.—Taxe de 1880, montant à..........$6 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, formant un triangle, et bornés par les rues rues White, Dupre, Live Oak et Ursulines, désigné comme ilet No. 377.

ASSVARD, VALCOURT—Taxe de 1880, montant à..........$1 60
Neuf certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Scott, St. Louis et Cortez, designés comme lots No. —— de l'ilet No. 5?9, les dits lots Nos. —— forment l'encoignure des rues Toulouse et Scott, et mesurent 319 pieds de face à la rue Toulouse sur 258 pieds de profondeur.

ALTMAN, J.—Taxe de 1880, montant à..........$1 20
Huit (8) certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orléans, St. David, St. Pierre et Carrollton Avenue, désignés comme lots Nos. 1 à 8 de l'ilet No. 542.

ABADIE, VVE. J. L.—Taxe de 1880, montant à..........$5 40
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Alexandre Dumaine, Ste. Anne et Napoléon, désigné comme ilet No. 571.

ANDRY, MINEURS DE J. E.—Taxe de 1880, montant à..........$10 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Hopital et Quartier, designé comme lot No. 7 de l'ilet No 79, le dit lot No. 7 mesure 32 pieds de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 120 pieds.

ADLER, MME. E. A.—Taxe de 1880, montant à..........$30 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Royale, Passage de la Bourse, Bienville et Conti, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 38, le dit lot No. 16 mesure 22 pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de 95 pieds.

ADLER, E. A. ET SA FEMME—Taxe de 1880, montant à..........$21 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Bienville, Bourgogne et Dauphine, désigné comme lot No. 23 de l'ilet No. 93; le dit lot No. 23 mesure 25 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de 127 pieds.

ADLER, EMMANUEL ET SA FEMME, Taxe de 1880, montant à..........$15 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Marais, St. Pierre et Liberté, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 150, le dit lot No. 6 forme l'encoignure des rues Orléans et Marais et mesure 32 pieds de face à la rue Orléans, sur 57 pieds de profondeur.

ALLEMON, JOHN—Taxe de 1880, montant à..........$1 20
Trois (3) certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Cortes, Scott, Douane et Bienville, désignes comme lots Nos. 11, 12 et 13 de l'ilet No. 506; les dits lots Nos. 11, 12 et 13 mesurent 64 pieds de face à la rue Cortes sur une profondeur de 150 pieds. Le lot No. 13 forme l'encoignure des rues Douane et Cortes et mesure 32 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de 102 pieds.

AVEGNO, P. JR.—Taxe de 1880, montant à..........$1 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lopez, Salcedo, Bellechasse, St. Phillippe et Dumaine, désigné comme lot No. — de l'ilet No. 413; le dit lot No. — mesure 108 pieds de face à la rue Lopez sur une profondeur de 75 pieds.

AVEGNO, PHILIP.—Taxe de 1880, montant à..........$24 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Royale, Hopital et Quartier, désigne comme lot No. 2 de l'ilet No. 51; le dit lot No. 2 mesure 64 pieds de face à la rue Chartres sur une profondeur de 120 pieds.

AVEGNO, PHILIP.—Taxe de 1880, montant à..........$3 30
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues St. Phillippe, Bellechasse, Gayoso et Salcedo, désigné comme l'ilet No. 408.

AVEGNO, J. N. et P. JR.—Taxe de 1880 montant à..........$10 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St. Louis, Dauphine et Bourgogne, désigné comme le lot No. 24 de l'ilet No. 90, le dit lot No. 24 mesure 33 pieds de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 172 pieds.

AVEGNO, PHILIP et SUCCESSION de JAMES DUPAS.—Taxe de 1880, montant à..........$6 00
Vingt certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Gayoso, Salcedo, St. Anne et Dumaine, désigné comme l'ilet No. 406.

AZEMAR, J.—Taxe de 1880, montant à..........$2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Ursulines, Prieur et Johnson, désigné comme le lot No. 6 de l'ilet No. 257; le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Hôpital sur une profondeur de 135 pieds.

AVEGNO, F. N. et L. E. LEMARIE.—Taxe de 1880, montant à..........$6 30
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orleans, borné par les rues Dupré, Gayoso, Ursulines, Live Oak, Bellechasse et St. Phillippe, désigné comme l'ilet No. 384.

ABRISZ, PETER.—Taxe de 1880, montant à..........$1 45
Partie de (3) certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'Avenue Bienville, les rues Douane, St. Antoine et Helena, désignés comme les lots Nos. 16, 17 et 18 de l'ilet No. 627; la dite partie des lots Nos 16, 17 et 18 mesure 80 pieds de face à l'Avenue Bienville sur une profondeur de 102 pieds.

ARROUNY, J. B.—Taxe de 1880, montant à..........$3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Rocheblave, Dorgenois et St. Pierre, désigne comme le lot No. 1 de l'ilet No. 325, le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Orléans et Rocheblave, et mesure 23 pieds de face à la rue Orleans sur une profondeur de 114 pieds.

ADOLPHE, C. JOS.—Taxe de 1880, montant à..........$4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hôpital Chemin du Bayou, Derbigny et Roman, désigne comme le lot No. 9 de l'ilet No. 229; le dit lot No. 9 mesure 28 pieds de face à la rue Hôpital sur une profondeur de 80 pieds.

ALPUENTE, BERTE et HENRY—Taxe de 1880 montant à..........$26 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Rempart, Dumaine et St. Philippe, désigné comme le lot No. 7 de l'ilet No. 104, le dit lot No. 7 mesure 43 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 108 pieds.

AUGUSTIN, LEONVILLE—Taxe de 1880, montant à..........$1 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Johnson, Galvez, Dumaine et St. Philippe, désigné comme le lot No. 22 de l'ilet No. 266, le dit lot No. 22 mesure 27 pieds de face à la rue Johnson sur une profondeur de 71 pieds.

AUGUSTIN, GABRIEL.—Taxe de 1880, montant à..........$1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St. Pierre, Dorgenois et Broad, désigné comme le lot No. 2 de l'ilet No. 337, le dit lot No. 2 mesure 61 pieds de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 100 pieds.

AUSTIN, MLLE. SALLIE.—Taxe de 1880, montant à..........98
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orleans, Gayoso, St. Pierre et Salcedo, désigné comme le lot No. 1 de l'ilet No. 404, le dit lot No. 1 mesure 31 pieds de face à la rue Orleans sur une profondeur de 114 pieds.

BAILEY, N. E.—Taxe de 1880, montant à..........$4 80
Sept (7) certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Louis, Conti, Tonti et Rocheblave, désignés comme les lots Nos. 6 à 12 de l'ilet No. 307, le dit lot No. 6 mesure 24 pieds de face à la rue St. Louis sur une profondeur de 100 pieds, le lot No. 7 mesure 24 pieds de face à la rue St. Louis sur une profondeur de 100 pieds, les lots Nos. 8 à 12 forme l'encoignure des rues St. Louis et Rocheblave et mesurent 124 pieds de face à la rue St. Louis sur une profondeur de 100 pieds.

BAILEY, N. E.—Taxe de 1880, montant à..........$7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Louis, Promenade Carondelet, Tonti et Rocheblave, désigné comme le lot No. 4 de l'ilet No. 308; le dit lot No. 4 mesure 176 pieds de face à la rue St. Louis sur une profondeur de 105 pieds.

BAILEY, N. E.—Taxe de 1880, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Conti, St. Louis, Tonti et Rocheblave, désigne comme le lot No. 18 de l'ilet No. 307, le dit lot No. 18 mesure 24 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de 100 pieds.

BAILEY, N. E.—Taxe de 1880, montant à..........$1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Conti, St. Louis, Tonti et Rocheblave, designé comme les lots Nos. 19 et 20 de l'ilet No. 307, les dits lots Nos. 19 et 20 mesure 48 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de 100 pieds.

BARBE, VEUVE JEAN.—Taxe de 1880, montant à..........$1 20
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Conti, Cortes, Avenue Bienville et Télémaque, désigné comme les lots Nos. 1 à 5 de l'ilet No. 502, les dits lots Nos. 1 à 5 forment l'encoignure des rues Conti et Cortes et mesurent 172 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de 102 pieds.

BRADY, DENNIS.—Taxe de 1880, montant à..........$3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet borné par les rues Bienville, Murat, Alexandre et Douane, désigne comme le lot No. — de l'ilet No. 561; le dit lot No. — forme l'encoignure des rues Bienville et Murat et mesure 157 pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de 134 pieds.

BAKER, SUC. de JOSEPH M.—Taxe de 1880, montant à..........$5 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné les rues Bienville, Dorgenois, Douane et Broad, désigné comme le lot No. 1 de l'ilet No. 533; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Bienville et Dorgenois et mesure 29 pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de 130 pieds.

BADER, ADOLPHE—Taxe de 1880, montant à..........$10 20
Seize (16) certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, St. Louis, Conti et Rocheblave, désignés comme les lots Nos. 1 à 16 de l'ilet No. 3?8; le lot No. 1 forme l'encoignure des rues Dorgenois et St. Louis et mesure 30 pieds de face la rue Dorgenois sur 100 pieds de profondeur; les lots Nos. 2 à 5 mesurent 120 pieds de face la rue St. Louis sur 100 pieds de profondeur; les lots Nos. 6 et 7 mesurent 60 pieds de face à la rue Dorgenois sur 150 pieds de profondeur; les lots Nos. 8 à 12 forment l'encoignure des rues Conti et Dorgenois et mesurent 150 pieds de face à la rue Conti sur 100 pieds de profondeur; le lot No. 13 (triangle) mesure 60 pieds de face à la rue Conti sur 132 pieds de profondeur; le lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue St. Louis sur 132 pieds de profondeur; le lot No. 15 mesure 30 pieds de face à la rue St. Louis sur 132 pieds de profondeur; le lot No. 16 (triangle) mesure 44 pieds de face à la rue St. Louis sur 132 pieds de profondeur.

BADER, ADOLPHE—Taxe de 1880, montant à..........$2 40
Partie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Conti, Dorgenois, Bienville et Rocheblave, désigne comme partie du lot No. 12 de l'ilet No. 329; la dite partie du lot No. 12 forme l'encoignure des rues Conti et Dorgenois et mesure 114 pieds de face à la rue Conti sur 136 pieds de profondeur.

BADER, AD.—Taxe de 1880, montant à..........60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par la Promenade Carondelet, les rues St. Louis, Rocheblave et Dorgenois, désigné comme l'ilet No. 327.

BAUER, JOHN—Taxe de 1880, montant à..........$13 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Royale, Dumaine et St. Philippe, désigné comme le lot No. 3 de l'ilet No. 48, le dit lot No. 3 mesure 30 pieds 8 pouces de face à la rue Chartres sur 78 pieds de profondeur.

BANQUE MUTUELLE NATIONALE (½) ET LA CAISSE D'EPARGNES DE LA N LLE-ORLEANS (½)—Taxe de 1880, montant à..........$9 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Chartres, Royale et St. Philippe, désigné comme le lot No. 25 de l'ilet No. 48; le dit lot No. 25 mesure 31 pieds de face à la rue Dumaine sur 80 pieds de profondeur.

BARBE, VEUVE J. B.—Taxe de 1880, montant à..........$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Dauphine, Dumaine et St. Philippe, désigne comme le lot No. 18 de l'ilet No. 85; le dit lot No. 18 mesure 34 pieds de face à la rue Bourgogne sur 94 pieds de profondeur.

BARRELLE, J. B., ET LAVILETTE—Taxe de 1880, montant à..........$7 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Orléans, Marais et Villeré, désigné comme le lot No. 10 de l'ilet No. 167, le dit lot No. 10 mesure 31 pieds de face à la rue Ste. Anne sur 69 pieds de profondeur.

BARZAC, ELIZA ET MARIE—Taxe de 1880, montant à..........$7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Dumaine, Villeré et Robertson, désigné comme le lot No. 6 de l'ilet No. 179; le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Ste. Anne sur 100 pieds de profondeur.

BARZAC, ELIZA ET MARIE—Taxe de 1880, montant à..........$3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Dumaine, Johnson et Galvez, désigné comme le lot No. 3 de l'ilet No. 267, le dit lot No. 3 mesure 26 pieds de face à la rue Ste. Anne sur 129 pieds de profondeur.

BARJAX, E. ET M.—Taxe de 1880, montant à..........$4 80
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orleans, dans l'ilet, borné par les rues St. Philippe, Ursulines, Bellechasse, Broad et White désignés comme les lots Nos. 24 à 28 de l'ilet No. 354; les dits lots Nos. 24 à 28 mesurent 124 pieds de face à la rue St. Philippe sur 100 pieds de profondeur.

BLANC, SAMUEL P.—Taxe de 1880, montant à..........$4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues St. Louis Promenade Carondelet, Roman et Prieur, désigne comme le lot No. 10 de l'ilet No. 241, le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue St. Louis sur 100 pieds de profondeur.

BLANC, SAMUEL P.—Taxe de 1880, montant à..........$1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borne par les rues St. Louis Promenade Carondelet, Prieur et Johnson, désigne comme le lot No. — de l'ilet No. 270, le dit lot No. — mesure 34 pieds de face à la rue St. Louis sur 135 pieds de profondeur.

BLANC, SAMUEL P.—Taxe de 1880, montant à..........$7 20
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borne par les rues Washington, Esplanade, Avenue Hagan, Lopez et Rendon désignés comme les lots Nos. 3 à 6 de l'ilet No. 436, les dits lots Nos. 3 à 6 mesurent 128 pieds de face à la rue Washington sur 129 pieds de profondeur.

BACAS, MME A.—Taxe de 1880, montant à..........$1 80
Partie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Miro, Galvez, Ste. Anne et Dumaine, désigné comme partie du lot No. 16 de l'ilet No. 264; la dite partie du lot No. 16 mesure 34 pieds de face à la rue Miro sur une profondeur de 32 pieds.

BARTHELEMY, J. F.—Taxe de 1880, montant à..........$2 50
Sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orléans, St. Pierre, Dupré et Gayoso, désigné comme 7 lots de l'ilet No. 391, les dits 7 lots mesurent chaque 31 pieds de face à la rue Orléans sur une profondeur de 114 pieds.

BLANC, JAMES A.—Taxe de 1880, montant à..........$1 80
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Bayou St. Jean, Genois, St. Philippe et Dumaine, désigné comme l'ilet No. 409, le dit ilet No. 409 mesure 40 sur 400 pieds.

BLANC, SUCCESSION DE EVARISTE.—Taxe de 1880, montant à..........$36 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Bayou St. Jean, Rive droite Route St. Jean et Esplanade désigné comme l'ilet No. 438 à 439, le dit ilet No. 438 à 439 mesure 272 sur 400 pieds.

BAZUS, JEAN.—Taxe de 1880, montant à..........$2 70
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Bayou St. Jean, Avenue Hagan, Ste. Anne et Dumaine, désigne comme l'ilet No. 462, le dit ilet 462 mesure 63 sur 150 pieds.

BEHAN, MME JOHN H.—Taxe de 1880, montant à..........$1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borne par les rues Conti, Tonti, St. Louis et Miro, désigne comme le lot No. 2 de l'ilet No. 300, le dit lot No. 2 mesure 25 pieds de face à la rue Tonti sur une profondeur de 90 pieds.

BEHAN, MME JOHN M.—Taxe de 1880, montant à..........$2 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borne par les rues Tonti, Conti, St. Louis et Miro, désigne comme le lot No. 29 de l'ilet No. 300, le dit lot No. 29 mesure 25 pieds de face à la rue Tonti sur 81 pieds de profondeur.

BRENNAN, FRANCOIS—Taxe de 1880, montant à..........$3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par l'Avenue Bienville, les rues Conti, Rocheblave et Dorgenois, désigné comme le lot No. 9 de l'ilet No. 329, le dit lot No. 9 mesure 30 pieds de face à l'Avenue Bienville sur 100 pieds de profondeur.

BEUGNOT, DR. F. B.—Taxe de 1880, montant à..........$3 00
Sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, désignés comme une portion de terre s'étendant du chemin de la Métairie à une ligne un demi ilet de l'Avenue Taylor, à ½ un ilet avant la rue Brooks entre les rues St. Louis et Milne.

BEUGNOT, DR. J. F.—Taxe de 1880, montant à..........$3 60
Huit certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme une portion de terre, borné par les rues St. Philippe, St. Louis, Avenue Taylor et Brooks.

BEUGNOT, J. F.—Taxe de 1880, montant à..........$4 50
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme une portion de terre, borne par les rues St. Phillippe, Esplanade, Avenue Taylor et Brooks.

BERTA, JAS—Taxe de 1880, montant à..........$3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Dumaine, Miro et Tonti, désigne comme le lot No. 6 de l'ilet No. 295, le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Ste. Anne sur 101 pieds de profondeur.

BERNARD JOS.—Taxe de 1880, montant à..........$3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Phillipe, Dumaine, Dorgenois et Broad, désigné comme le lot No. 9 de l'ilet No. 341, le dit lot No. 9 mesure 62 pieds de face à la rue St. Phillippe sur 160 pieds de profondeur.

BEGOT, S. F.—Taxe de 1880, montant à..........$1 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Pierre, Toulouse, Dupré et Gayoso, désigné comme le lot No. 3 de l'ilet No. 392, le dit lot No. 3 mesure 90 pieds de face à la rue St. Pierre sur 100 pieds de profondeur.

BEAUFEU, ALFRED—Taxe de 1880, montant à..........$2 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Quartier, Chemin du Bayou, Roman et Prieur, désigné comme le lot No. 19 de l'ilet No. 233, le dit lot No. 19 mesure 26 pieds de face à la rue Hôpital sur 108 pieds de profondeur.

BERTONNIERE, W. A.—Taxe de 1880, montant à..........$2 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Septieme, White, Live Oak et Ursulines, désigne comme le lot No. 2 de l'ilet No. 352, le dit lot No. 2 mesure 32 pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 161 pieds.

BEAULIEU, CHAS.—Taxe de 1880, montant à..........$6 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par l'Avenue Hagan et les rues Washington, Port et Route St. Jean, désigné comme l'ilet 467, le dit ilet No. 467 mesure 110 pieds sur 118 pieds.

BENEDICT, W. S.—Taxe de 1880, montant à..........$4 50
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues St. Philippe, Esplanade, Brooks et Harney.

BILLGERY JOSEPH—Taxe de 1880, montant à..........$12 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Douane, Bourbon et Dauphine, désigné comme le lot No. 10 de l'ilet No. 68, le dit lot No. 10 mesure 32 pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de 64 pieds.

BILLGERY, JOSEPH—Taxe de 1880, montant à..........$7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Robertson, Bienville et Douane, désigne comme le lot No. 5 de l'ilet No. 186, le dit lot No. 5 mesure 36 pieds de face à la rue Villeré sur une profondeur de 64 pieds.

BIRCHFIELD, MME SAMUEL—Taxe de 1880, montant à..........$12 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Douane, Johnson et Galvez, désigne comme le lot No. 17 de l'ilet No. 274, le dit lot No. 17 mesure 28 pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de 100 pieds.

BEANCHI, JOSEPH—Taxe de 1880, montant à..........$10 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St. Philippe, Decatur et Chartres, designé comme le lot No. 6 de l'ilet No. 21, le dit lot No. 6 mesure 29 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 130 pieds.

BILLAUD, LOUISANDRE—Taxe de 1880, montant à..........$1 80
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Ursulines, St. Jean, St. Philippe, Avenue Hagan et Rendon, désigné comme les lots Nos. 16 à 18 de l'ilet No. 442, les dits lots Nos. 16 à 18 mesurent 92 pieds de face à la rue Ursulines sur 100 pieds de profondeur.

BOURG, CHAS. T.—Taxe de 1880, montant à..........$6 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bassin, Franklin, Bienville et Douane, désigne comme le lot No. 6 de l'ilet No. 124, le dit lot No. 6 mesure 24 pieds de face à la rue Bassin sur 129 pieds de profondeur.

BOURGEAU, MME C.—Taxe de 1880, montant à..........40c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Salcedo, St. Philippe, Bellechasse et Lopez désigne comme le lot No. — de l'ilet No. 413, le dit lot No. — forme l'encoignure des rues Dumaine et Salcedo et mesure 13 pieds de face à la rue Dumaine sur 82 pieds de profondeur.

BOURGEAU, MME C.—Taxe de 1880, montant à..........$1 50
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lopez, Salcedo, Dumaine, St. Philippe et Bellechasse designe comme une portion de l'ilet No. 413, la dite portion de terre mesure 134 pieds de face à la rue Lopez sur 108 pieds de profondeur.

BOSHER, XAVIER—Taxe de 1880, montant à..........$7 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Bienville, Villeré et Robertson désigne comme le lot No. 19 de l'ilet No. 186, le dit lot No. 19 mesure 25 pieds de face à la rue Douane sur 125 pieds de profondeur.

BORGES, JEROME M.—Taxe de 1880, montant à..........$4 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Louis, Conti, Johnson et Galvez designe comme le lot 21 de l'ilet No. 272, le dit lot No. 21 mesure 29 pieds de face à la rue St. Louis sur 104 pieds de profondeur.

BOUNE, MME P. F. et N.—Taxe de 1880, montant à..........$1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borne par les rues Conti, Canal, Carondelet, White et Dupre, désigné comme le lot No. 13 de l'ilet No. 368, le dit lot No. 13 mesure 31 pieds de face à la rue Conti sur 106 pieds de profondeur.

BOWLING JOSEPH—Taxe de 1880, montant à..........$7 80
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Telemaque, Cortes, Avenue Bienville et Douane, désigne comme l'ilet No. —, le dit ilet No. — mesure 209 sur 277 pieds.

BLOSSMAN, MME SAMPSON et ARTHUR THEARD—Taxe de 1880, montant à..........95c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par la rue Scott, Pierce, St. Louis et Conti, designe comme les lots Nos. 1, 2, 11 et 14 de l'ilet 529, les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 60 pieds de face à la rue Scott sur 150 pieds de profondeur, les dits lots Nos. 11 et 14 mesurent 60 pieds de face à la rue Pierce sur 150 pieds de profondeur.

BONNET, E. I. F.—Taxe de 1880, montant à..........30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Avenue Bienville, St. Antoine et Helena, désigne comme le lot No. 8 de l'ilet No. 627, le dit lot No. 8 mesure 31 pieds de face à la rue Pon... sur 102 pieds de profondeur.

BONSEIGNEUR, MLLE E. N.—Taxe de 1880, montant à..........$3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Orléans, Ste. Anne, Johnson et Galvez, désigné comme le lot No. 7 de l'ilet No. 268, le dit lot No. 7 mesure 15 pieds de face à la rue Orleans sur 78 pieds de profondeur.

BONSEIGNEUR, F.—Taxe de 1880, montant à..........$1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Broad, Ste. Anne et Dumaine désigné comme le lot No. 10 de l'ilet No. 340, le dit lot No. 10 mesure 62 pieds de face à la rue Dorgenois sur 128 pieds de profondeur.

BONNABEL HENRY—Taxe de 1880, montant à..........$2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Dumaine, Broad et White, désigne comme le lot No. 12 de l'ilet No. 356, le dit lot No. 12 mesure 174 pieds de face à la rue Ste. Anne sur 100 pieds de profondeur.

BOLDEN, H. et H. KELLOGG—Taxe de 1880, montant à..........30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par l'Avenue Hagan et les rues Rendon, Toulouse et St. Pierre, désigne comme le lot No. 1 de l'ilet No. 447, le dit lot No. 1 mesure 35 pieds de face à l'Avenue Hagan sur 174 pieds de profondeur.

BOETO, A.—Taxe de 1880, montant à $1 80
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par l'Avenue Hagan, Bayou St. Jean et les rues St. Pierre et Orléans.

BOIZE, SUCCESSION DE J.—Taxe de 1880, montant à..........$1 70
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, borne par les rues St. Pierre, Scott, Orléans et Cortes, désigné comme l'ilet No. 541. (Triangle.)

BORDES, ALEX.—Taxe de 1880, montant à..........$2 40
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Orléans, St. Pierre, Avenue Carrollton et St. David, désigné comme l'ilet No. 542.

BOUNY, MME E.—Taxe de 1880, montant à..........$24 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Hopital et Quartier, désigne comme le lot No. 6 de l'ilet No. 79, le dit lot No. 6 mesure 32 pieds de face à la rue Bourbon sur 120 pieds de profondeur.

BONNECAZE, L. L. ET MARIE E. LOLIOT—Taxe de 1880, montant à..........$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Robertson, Chemin du Bayou et Ursulines, désigne comme le lot No. 6 de l'ilet No. 176, le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Villeré sur 58 pieds de profondeur.

BUCHANAN, SUCCESSION DE A. M.—Taxe de 1880, montant à..........$30 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bassin, Bienville et Douane, désigné comme le lot No. 6 de l'ilet No. 125, le dit lot No. 6 mesure 26 pieds de face à la rue Remparts sur 126 pieds de profondeur.

BRUNEAU, JOSEPH—Taxe de 1880, montant à..........40c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lopez, Salcedo, Bellechasse, St. Philippe et Dumaine, désigne comme le lot No. — de l'ilet No. 413, le dit lot No. — mesure 27 pieds de face à la rue Lopez sur 101 pieds de profondeur.

BRUNEAU, JOS.—Taxe de 1880, montant à..........40c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St. Philippe, Rendon et Avenue Hagan, désigné comme le lot 'A' de l'ilet No. 443, le dit lot 'A' mesure 30 pieds de face à la rue Dumaine sur 128 pieds de profondeur.

BRUNEAU, JOS.—Taxe de 1880, montant à..........40c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St. Philippe, Rendon et Avenue Hagan, désigné comme le lot 'B' de l'ilet No. 443, le dit lot 'B' mesure 30 pieds de face à la rue Dumaine sur 128 pieds de profondeur.

BURKHART, WILLIAM—Taxe de 1880, montant à..........$5 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Pierre, Promenade Carondelet, Johnson et Galvez, désigne comme le lot No. 13 de l'ilet No. 270, le dit lot No. 13 mesure 49 pieds de face à la rue St. Pierre sur 120 pieds de profondeur.

BUDD, VEUVE C.—Taxe de 1880, montant à..........$12 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Quartier, Chemin du Bayou, Robertson et Claiborne, désigne comme le lot No. 4 de l'ilet No. 200 et 201, le dit No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue Esplanade sur [illegible] pieds de profondeur.

BURTIN, ANDRE—Taxe de 1880, montant à..........$1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Quartier, Miro, Esplanade et Tonti, désigne comme le lot No. 8 de l'ilet No. 2[illegible], le dit lot No. 8 forme l'encoignure des rues Quartier et Miro et mesure 45 pieds de face à la rue Quartier sur 199 pieds de profondeur.

BYRON, D. S.—Taxe de 1880, montant à..........$1 80
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Conti, St. Louis, Genois et Telemaque, designés comme les lots Nos. 15, 16, 17, 18, 19 et 20 de l'ilet No. 462, les dits lots Nos. 15, 16, 17 et 18 mesurent 94 pieds de face à la rue Conti sur 106 pieds de profondeur; le lot No. 18 forme l'encoignure des rues Conti et Telemaque et mesure 34 pieds de face à la rue Conti sur 106 pieds de profondeur; les lots Nos. 19 et 20 mesurent 64 pieds de face à la rue Télémaque sur 138 pieds de profondeur.

BYRON, D. S.—Taxe de 1880, montant à..........97c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxieme district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Louis, Télémaque, Genois et Conti, designés comme les lots Nos. 1 à 4 de l'ilet No. 462, les dits lots Nos. 1 à 4 forment l'encoignure des rues St. Louis et Télémaque et mesurent 118 pieds de face à la rue St. Louis sur 110 pieds de profondeur.

BYRNE, VEUVE MARY—Taxe de 1880, montant à..........30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. David, Avenue Carrollton, Toulouse et St. Pierre, désigne comme le lot No. 2 de l'ilet No. 541.

CARDOUFFE, VEUVE LOUIS—Taxe de 1880, montant à..........$4 80
Partie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orleans, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Conti, Liberté et Marais, désignée comme partie du lot No. 22 dans l'ilet No. 135, la dite partie du lot No. 22 mesure 23 pieds de face à la rue Bienville sur 127 pieds de profondeur.

CASANAVE, VEUVE MARIE—Taxe de 1880, montant à..........$7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borne par les rues Douane, Canal, Liberté et Marais, designe comme le lot No. 14 de l'ilet No. 137, le dit lot No. 14 mesure 25 pieds de face à la rue Douane sur 114 pieds de profondeur.

CAVANAC, CHARLES—Taxe de 1880, montant à..........$9 00
Partie de deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par l'Avenue Bienville, les rues Douane, Roman et Prieur, designée comme partie des lots Nos. 23 et 24 de l'ilet No. 244, la dite partie des lots Nos. 23 et 24 mesurent 53 pieds de face à l'Avenue Bienville sur 100 pieds de profondeur.

CAVANAC, CHARLES—Taxe de 1880, montant à..........$9 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par l'Avenue Bienville, les rues Douane, Johnson et Galvez, désigne comme le lot No. 18 de l'ilet No. 274, le dit lot No. 18 mesure 28 pieds de face à l'Avenue Bienville sur 100 pieds de profondeur.

CAMPBELL, MARTHA—Taxe de 1880, montant à..........$6 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Tonti, Avenue Bienville et Rocheblave, désignés comme les lots Nos. 1 et 2 de l'ilet No. 3[illegible], les dits lots Nos. 1 et 2 forment l'encoignure des rues Douane et Tonti et mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Douane sur 100 pieds de profondeur.

CLAY, JOHN R.—Taxe de 1880, montant à..........$2 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Bienville, Broad et White, désigne comme le lot No. 25 de l'ilet No. 3[illegible], le dit lot No. 25 mesure 30 pieds de face à la rue Douane sur 134 pieds de profondeur.

CAMPBELL, JOSEPH—Tax de 1880, montant à..........45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par le Canal Carondelet, les rues Conti, White et Dupré, désigne comme le lot No. 6 de l'ilet No. 366, le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face au Canal Carondelet sur 107 pieds de profondeur.

CATHCART, NATHANIEL—Taxe de 1880, montant à..........50c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues St. Louis, Conti, Murat et Olivier, désignés comme les lots Nos. 2 et 3 de l'ilet No. 594, les dits lots Nos. 2 et 3 mesurent 60 pieds de face à la rue St. Louis sur 117 pieds de profondeur.

CASTERA, LOUIS—Taxe de 1880, montant à..........$3 00
Sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, désignés comme une portion de terre s'étendant du chemin de la Métairie à une ligne un demi ilet de l'Avenue Taylor, à deux tiers d'un ilet avant la rue Brooks, entre les rues St. Louis et Milne.

CASTERA, LOUIS—Taxe de 1880, montant à..........$3 60
Huit certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans désignés comme une portion de terre borné par les rues St. Philippe, St. Louis, Avenue Taylor et Brooks.

CASTERA, LOUIS—Taxe de 1880, montant à..........$4 50
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans désignés comme une portion de terre borné par les rues St. Philippe, Esplanade, Avenue Taylor et Brooks.

CHAMPAGNE, MME R.—Taxe de 1880, montant à..........$18 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orleans dans l'ilet borné par les rues Chartres, Decatur, Dumaine et Madison, désigne comme lot No. 2 de l'ilet No. 2[illegible], le dit lot No. 2 mesure 20 pieds de face à la rue Chartres sur une profondeur de 75 pieds.

CAMPBELL, JAMES—Taxe de 1880, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Hopital, Tonti, Rocheblave et Ursulines désigne comme lot No. 4 de l'ilet No. 315, le dit lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue Hopital sur 120 pieds de profondeur.

CARONDELET CANAL NAVIGATION Co.—Taxe de 1880, montant à..........60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Clark, Bayou St. Jean, Toulouse et St. Louis, désigné comme ilet No. 4[illegible]7.

CARONDELET CANAL NAVIGATION Co.—Taxe de 1880, montant à..........$1 65
Onze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bayou St. Jean, Genois, St. Pierre et Toulouse, désigne comme le 11 lots de terre dans l'ilet No. 473.

CARONDELET CANAL NAVIGATION Co.—Taxe de 1880, montant à..........$2 50
Quatorze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Clark, Genois, Toulouse et St. Louis, désigné comme 14 lots de terre dans l'ilet No. 474.

CAZAUX, VVE FRANCOIS ET ALS.—Taxe de 1880, montant à..........$4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Pierre, Derbigny, Roman, et Orléans, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 223; le dit lot No 16 mesure 27 pieds de face à la rue St. Pierre sur 57 pieds de profondeur.

CARUSO, VVE L.—Taxe de 1880, montant à..........$3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orleans, Roman, Prieur et St. Pierre, désigne comme lot No. 12 de l'ilet No. 239, le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Orleans sur 60 pieds de profondeur.

CHANUT, MME EM. E.—Taxe de 1880, montant à..........$7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Miro, Tonti, St. Philippe et Dumaine, designe comme lot No. 11 de l'ilet No. 294, le dit lot No. 11 mesure 36 pieds de face à la rue Miro sur une profondeur de 170 pieds.

CARRINGTON, P. S.—Taxe de 1880, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Broad, Orleans, Dorgenois et Ste. Anne, designe comme lot No. — de l'ilet No. 339, le dit lot No. — forme l'encoignure des rues Broad et Orleans et mesure 30 pieds de face à la rue Broad sur 95 pieds de profondeur.

CARRINGTON, P. S.—Taxe de 1880, montant à..........45c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Broad, Dorgenois et Orléans, designé comme 1 lot dans l'ilet No. 339, le dit lot No. — mesure 31 pieds à la rue Ste. Anne sur une profondeur de 63 pieds.

CARRINGTON, P. S.—Taxe de 1880, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Orleans, Ste. Anne, Broad et Dorgenois désigne comme 2 lots dans l'ilet No. 339, les 2 lots mesurent 63 pieds de face à la rue Orléans sur 84 pieds de profondeur.

CARRINGTON, P. S.—Taxe de 1880, montant à..........30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Orléans, Ste. Anne, Broad et Dorgenois désigne comme 1 lot dans l'ilet No. 339, le dit lot mesure 31 pieds de face à la rue Orléans sur 84 pieds de profondeur.

CAP, VVE P.—Taxe de 1880, montant à..........$1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borne par les rues Ste. Anne, Broad, White et Orléans, designe comme lot No. — de l'ilet No. 357, le dit lot No. — mesure 30 pieds de face à la rue Ste. Anne sur une profondeur de 174 pieds.

CARBON, ARISTIDE—Taxe de 1880, montant à..........15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St. Pierre, Broad et White, designe comme lot No. 37 de l'ilet No. 320, le dit lot No. 37 forme l'encoignure des rues Toulouse et St. Pierre et mesure 30 pieds de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 100 pieds.

CALLAGHER, VVE JAMES—Taxe de 1880, montant à..........15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St. Pierre, Broad et White, designe comme lot No. 4 de l'ilet No. 359, le dit lot No. 4 forme l'encoignure des rues Toulouse et St. Pierre et mesure 30 pieds de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 100 pieds.

CASSARD, JULES—Taxe de 1880.
Neuf certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Dupre, Dumaine, White et St. Anne, les dits 9 lots mesurent 280 pieds de face à la rue Dupre sur une profondeur de 1[illegible]6 pieds.

CASSARD, JULES—Taxe de 1880, montant à..........30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Dupre, Dumaine, White et St. Anne, désigne comme un lot de l'ilet No. 37[illegible], le dit lot mesure 62 pieds de face à la rue Dupre sur une profondeur de 141 pieds.

CASSARD, JULES—Taxe de 1880, montant à..........$1 20
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues White, Dumaine, Dupre et Ste. Anne, désignes comme 4 lots de terre dans l'ilet No. 375, les dits 4 lots mesurent 128 pieds de face à la rue White sur une profondeur de 141 pieds.

CASSARD, JULES—Taxe de 1880, montant à..........$1 20
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues White, Ste. Anne, Dumaine et Dupre, désignés comme 6 lots de l'ilet No. 374, les dits 6 lots de terre forment l'encoignure des rues White et Ste. Anne, et mesurent 186 pieds de face à la rue White, sur 100 pieds de profondeur.

CHAUVIN, C.—Taxe de 1880, montant à..........$1 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Lopez, Salcedo, Bellechasse, St. Philippe et Dumaine, désigne comme lot No. — de l'ilet No. 413, le dit lot No. — mesure 27 pieds de face à la rue Lopez sur 101 pieds de profondeur.

CHAUVIN, MME CHARLES—Taxe de 1880, montant à..........$1 20
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lopez, Salcedo, Bellechasse, St. Philippe et Dumaine designés comme 5 lots de terre de l'ilet No. 413, les dits 5 lots de terre mesurent chaque 27 pieds de face à la rue Lopez sur 101 pieds de profondeur.

CAUHAPES, PIERRE—Taxe de 1880, montant à..........$3 60
Onze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par l'Avenue Carrollton et les rues St. David, St. Louis et Toulouse, designes comme 11 lots de terre dans l'ilet No. [illegible].

CANTON, OLIVER—Taxe de 1880, montant à..........$12 00
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peters, Gallatin, Hopital et Quartier, designes comme 5 lots de terre de l'ilet No. 15, les dits 5 lots mesurent 20 pieds chacun de face à la rue Peters sur 112 pieds de profondeur.

CHAILLOT, ED.—Taxe de 1880, montant à..........
Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Miro, Galvez, Hopital et Quartier, désignés comme les lots de terre de l'ilet No. 228, les dits lots de terre mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Miro sur 80 pieds de profondeur.

CAMPBELL, HUGH J.—Taxe de 1880, montant à..........$12 00
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Rocheblave, Hopital et Dorgenois, designés comme six lots de terre de l'ilet No. 320, les dits six lots de terre mesurent 79 pieds de face à la rue Ursulines sur 100 pieds de profondeur.

CLAUDE, MME JULIEN—Taxe de 1880, montant à..........$1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Avenue Washington, Gayoso et Lopez, designé comme le lot No. 9 de l'ilet No. 412, le dit lot No. 9 mesure 32 pieds de face à la rue Esplanade sur une profondeur de 118 pieds d'un coté et 129 pieds de l'autre coté.

CLAUDE, MME JULIEN—Taxe de 1880, montant à..........$1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Lopez, Avenue Washington et Gayoso, désigne comme le lot No. 10 de l'ilet No. 412; le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Esplanade et Lopez et mesure 35 pieds de face à la rue Esplanade sur 129 pieds de profondeur.

CRELLEN, JAMES—Taxe de 1880, montant à..........30c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Olympia, St. Patrick et Conti, désigne comme trois lots de l'ilet No. 600, le dits lots forment l'encoignure des rues Bienville et Olympia et mesurent 93 pieds de face à la rue Bienville sur 125 pieds de profondeur.

CLEBURNE, ROBERT C.—Taxe de 1880, montant à..........35c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Pierre, Toulouse, Dupre et Gayoso, désigne comme 1 lot de l'ilet 392, le dit lot traverse de la rue St. Pierre à Toulouse et mesure 31 pieds de face sur 100 pieds de profondeur.

CLEBURNE, ROBERT C.—Taxe de 1880, montant à..........90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Pierre, Toulouse, Dupre et Gayoso, désigné comme 1 lot de l'ilet No. 392, le dit lot traverse de la rue St. Pierre à Toulouse et mesure 31 pieds de face sur 100 pieds de profondeur.

CHEVAL, FELIX—Taxe de 1880, montant à..........35c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Pierre, Toulouse, Dupré et Gayoso, designe comme 1 lot de l'ilet No. 392, le dit lot traverse de la rue St. Pierre à Toulouse et mesure 31 pieds de face sur 100 pieds de profondeur.

CHEVILLION, A.—Taxe de 1880, montant à..........$6 60
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Robertson, Claiborne, Ursulines et chemin du Bayou, designe comme 2 lots de l'ilet 199, le dits lots mesurent 30 pieds de face à la rue Robertson sur 90 pieds de profondeur.

CHRISTMAS, ALLEN—Taxe de 1880, montant à..........$1 20
Quinze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Prieur, Johnson et St. Anne, designes comme 15 lots de l'ilet No. 253, les dits 15 lots mesurent chaque 20 pieds de face à la rue Orleans sur 75 pieds de profondeur.

CHRISTENSON, N.—Taxe de 1880, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Rocheblave, Dorgenois, Promenade Carondelet et St. Louis, désigne comme le lot No. — de l'ilet No. 327, le dit lot No. — mesure 41 pieds de face à la rue Rocheblave sur 42 pieds de profondeur.

CROFT, JOSEPH—Taxe de 1880, montant à..........$7 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Napoléon, Alexander, St. Louis et Conti, désigné comme l'ilet No. 576, le dit ilet No. 576 mesure 314 sur 255 pieds.

CRONAN, DENNIS—Taxe de 1880, montant à..........$3 00
Quatorze ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans désigne comme une portion de terre 2⅓ d'un ilet entre la rue Brook à 1⅓ d'un ilet après les rues Harney, St. Louis et Milne.

COMMAGERE, MME P. L.—Taxe de 1880, montant à..........$19 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rue Bourbon, Dauphine, Ste. Anne et Dumaine, désigne comme le lot No. 25 de l'ilet No. 75, le dit lot No. 25 mesure 25 pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 90 pieds.

COMMAGERE, MME P. L.—Taxe de 1880, montant à..........$21 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Dumaine et St. Philippe, désigne comme le lot No. 2 de l'ilet No. 76, le dit lot No. 2 mesure 84 pieds de face à la rue Bourbon sur 87 pieds de profondeur.

COMMAGERE, MME P. L.—Taxe de 1880, montant à..........$7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Robertson, Ste. Anne et Dumaine, désigne comme le lot No. 6 de l'ilet No. 190, le dit lot No. 6 mesure 45 pieds de face à la rue Claiborne sur 67 pieds de profondeur.

CONWELL, JNO. JR.—Taxe de 1880, montant à..........$3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par la promenade Carondelet et les rues Claiborne, Derbigny et St. Louis, désigne comme le lot No. 15 de l'ilet No. 232, le dit lot No. 15 mesure 25 pieds de face à la promenade Carondelet sur 44 pieds de profondeur.

COOLIGAN, JOSEPH CHAS.—Taxe de 1880, montant à..........$4 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues St. Pierre, Orléans, Johnson et Galvez, designe comme les lots Nos. 17 et 4 de l'ilet No. 26[illegible], les dits lots Nos. 17 et 4 traversent de la rue St. Pierre à Orléans et mesurent 41 pieds de face sur une profondeur de [illegible] pieds.

CRONAN, VEUVE DENIS—Taxe de 1880, montant à..........$1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues St. Philippe, Tonti, Rocheblave et Dumaine, désigne comme le lot No. 4 de l'ilet No. 311, le dit lot No. 4 mesure 28 pieds de face à la rue St. Philippe sur une profondeur de 87 pieds.

COLQUHOUN, VEUVE FRED.—Taxe de 1880, montant à..........$1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues St. Pierre, Rocheblave, Dorgenois et Orléans, désigne comme le lot No. 11 de l'ilet No. 325, le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue St. Pierre sur 114 pieds de profondeur.

CRONAN, DENIS, JR.—Taxe de 1880, montant à..........$1 80
Sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues White, Dumaine, Broad et St. Philippe, désigne comme 7 lots de l'ilet No. 356, les dits 7 lots forment l'encoignure des rues White et Dumaine et mesurent 100 pieds de face à la rue White sur 29 pieds de profondeur.

COLLETTE, J. F. B.—Taxe de 1880, montant à..........70c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues St. Pierre, Toulouse, Dupre et Gayoso, désigne comme 2 lots de l'ilet No. 392, les dits 2 lots traversent de la rue St. Pierre à Toulouse et mesurent 60 pieds de face sur 100 pieds de profondeur.

COUTOLON, M. P.—Taxe de 1880, montant à..........30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Napoléon, Salomon et Dumaine, désigne comme le lot No. 1 de l'ilet No. 567, le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Ste. Anne et Napoléon et mesure 35 pieds de face à la rue Ste. Anne sur 133 pieds de profondeur.

COUTOLON, M. P.—Taxe de 1880, montant à..........30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Napoléon, Salomon et Dumaine, désigne comme le lot No. 8 de l'ilet No. 567, le dit lot No. 8 mesure 33 pieds de face à la rue Ste. Anne sur 133 pieds de profondeur.

COUTOLON, M. P.—Taxe de 1880, montant à..........30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Salomon, Napoléon et Dumaine, désigne comme le lot No. 9 de l'ilet No. 567, le dit lot No. 9 forme l'encoignure des rues Ste. Anne et Salomon et mesure 35 pieds de face à la rue Ste. Anne sur 133 pieds de profondeur.

CONANT, MME FREDERICK—Taxe de 1880, montant à..........$1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par le Nouveau chemin de la Métairie et les rues Helena et St. Louis, désigne comme l'ilet No. 635.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée selon la désignation qu'en fera chaque débiteur, et dans le cas qu'il ne désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quiconque enchérisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation pour du comptant en monnaie légale des Etats Unis, et la propriété vendue sera remboursable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

P. L. BOUNY,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Interieur, Paroisse d'Orleans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. ROBT HANLY—Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union.

Nouvelle Orléans, 24 juillet 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat No. 96 de 1882, approuvé le 5 juillet 1882 et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de District de cette paroisse qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 25ème jour d'août, 1883, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues White, Dupre, Gravier et Perdido désigne comme lot No. 27 dans l'ilet No. 614, le dit lot No. 27 forme l'encoignure des rues Gravier et White et mesure 28 pieds 9 pouces de face à la rue Gravier sur une profondeur de 120 pieds. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1872, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $26 56.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total de dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dues à l'Etat et à la Ville de la Nouvelle Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant, ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. PATRICK HANIHAN—Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union.

Nouvelle-Orléans, 24 juillet, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Legislature de cet Etat, No. 96, de 1882, approuvé le 5 Juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine dans le second district de cette ville, samedi, le 25ème jour d'août 1883 à midi y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Willow, Thalia, Claiborne et Erato désignés comme le lot No. 5 dans l'ilet No. 450, le dit lot No. 5 mesure 33 pieds de face à la rue Willow sur une profondeur de 122 pieds. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat ensemble avec les intérêts, frais et charges connues comme les taxes d'Etat de l'année 1878, montant à $4 40.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure dues à l'Etat et à Ville de la Nouvelle Orléans avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate et la loi lui accorde un titre absolu.

CONDITIONS—Comptant, ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. L'ASSOCIATION CHARITABLE DES POMPIERS.—Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union.

Nouvelle Orléans, 10 juillet 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orleans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat No. 96 de 1882 approuvé le 5 juillet 1882 et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de District de cette paroisse qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville samedi le 11ème jour d'août, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci après décrite à savoir:

Un certain ilet de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Lasalle, Gasquet et le chemin de la Métairie désigné comme l'ilet No. 856, le dit ilet No. 856 mesure 185 pieds sur l'étendue. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1878, montant à $11 00.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure dues à l'Etat et à la ville de la Nouvelle Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère, l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

CONDITIONS—Comptant, ou soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. MME. W. J. HEPP—Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union.

Nouvelle Orléans, le 24 juillet 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat No. 96 de 1882 approuvé le 5 juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de District de cette paroisse qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 25ème jour d'aout à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dependent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Penn, Dryades, Poydras et Perdido, désigné comme lot No. 22 dans l'ilet No. 262, le dit lot No. 22 mesure 29 pieds de face à la rue Penn sur une profondeur de 72 pieds. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des Taxes dûes à l'Etat ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1877, montant à $13 00.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant, ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. LOUIS FISHER—Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union.

Nouvelle-Orléans, 10 juillet, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96 de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville samedi, le 11eme jour d'août, 1883, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Rempart, Canal et Commune, désigné comme lot No. 8 dans l'ilet No. 2[illegible]7, le dit lot No. 8 mesure 24 pieds 8 pouces de face à la rue Canal sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges connues comme les taxes d'Etat des années 1877 et 1878, montant à $350.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. VEUVE JAS. FERRER Y FRILLA—Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Superieur No. 24 rue Union.

Nouvelle Orléans, 10 juillet, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat No. 96 de 1882, approuvé le 5 Juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 11ème jour d'août, 1883, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le premier district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Calliope, Liberté et Euphrosine, désignés comme lot No. 25 dans l'ilet No. 326, le dit lot No. 25 mesure 37 pieds de face à la rue Calliope, sur une profondeur de 82 pieds. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1878, montant à $33 00.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate et la loi lui accorde un titre absolu.

CONDITIONS—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.